

Compte rendu du CHSCTD extraordinaire mardi 11 mai

En visioconférence, en présentiel pour ma secrétaire et la co-secrétaire

9h-12h30

FSU: Corinne COLOMB (SNES), Pauline COMPAGNON (SNUIPP), Guillemette QUIQUEMPOIS (SNUAS), Laurianne ALLUCHON (SNUIPP), Laurent SAUVEAUX (SNES)

UNSA: 2, SGEN-CFDT: 2, FNEC-FP-FO: 2

Déclaration liminaire en PJ

La situation du collège d'Ailly le Haut clocher a été abordé par Mme BURY (ISST), nous aborderons ce sujet plus en détail le 1^{er} juin lors du prochain CHSCTSD.

Certains points ont été évoqués lors de l'alerte sociale avec les OS du 10 mai 2021. Monsieur DECLE a répondu à certaines interrogations ou revendications.

AVIS 1: les organisations syndicales membres du CHSCTSD demandent au MEN d'élargir dès à présent la vaccination auprès de tous les personnels volontaires et déplorent que toutes les personnes qui travaillent au contact d'élèves n'aient pas fait partie des citoyenne-s prioritaires. Elles dénoncent un manque d'anticipation du Ministère qui laisse place aux initiatives de collectivités. Cette situation génère une inégalité de traitement entre les enseignant-e-s en fonction du territoire de résidence et/ou d'exercice. Encore une fois, Messieurs Macron et Blanquer ont communiqué en grande pompe, mais n'ont pas tout mis en œuvre pour protéger tous les personnels de l'EN. Les organisations syndicales membres du CHSCTSD préconisent au MEN que toutes les personnes qui contribuent à la mission de service public des écoles et des établissements puissent être vaccinées le plus rapidement possible et sur leur temps de travail.

Élargir vaccination travaillent aux personnes qui contact d'élèves. M. DECLE répond qu'il a donné des informations aux OS dans le cadre de l'alerte sociale. Il précise que la politique de vaccination dépend du ministère. Le département applique la réglementation nationale. L'accès aux vaccins pour les personnels de + de 55 ans est organisé par l'ARS puisqu'elle est toujours derrière un centre de vaccination (et représente l'état). Il n'y a pas de centres ou de procédures particulières quant à une priorité pour les enseignant-e-s, renvoi au droit commun. Monsieur DECLE regrette que la DSDEN n'ait pas d'info en amont pour organiser les choses (quelques soucis sont à déplorer lors de la campagne de vaccination exceptionnelle à Amiens nord envers les personnels de l'éducation nationale des établissements d'Amiens nord).

Un e enseignant-e qui va se faire vacciner et qui connaît sa date de vaccination peut demander une ASA 48 h avant au cas où elle/il aurait des effets secondaires. L'IEN /chef d'établissement étudiera alors les demandes au cas par cas. Ne pas oublier de joindre le certificat de vaccination dès que possible.

L'oouverture de la vaccination à partir de 18 ans dans les semaines à venir : il faudra demander 1 ASA dès que possible pour être vacciné-e.

La FSU déplore que les assesseurs puissent être prioritaires pour se faire vacciner, alors que les personnels de l'EN qui sont au contact d'élèves ne le sont pas toutes et tous! Elle dénonce également que la vaccination soit renvoyée aux collectivités : il n'y a pas d'équité sur le territoire. Nous rappelons également que l'information pour un accès à un centre de vaccination c'est fait tardivement sur les boites mails.

AVIS 2 : les organisations syndicales membres du CHSCTSD dénoncent la fusion des CHSCT avec les Comités techniques. L'instance s'est réunie plus d'une quinzaine de fois en académique et départemental cette année scolaire, montrant la nécessité de cet espace et prouvant l'efficacité de son existence. Nous craignons qu'avec sa disparition, les missions qui lui incombent soient reléguées à des questions de second ordre ou soient noyées dans le flot des affaires courantes.

La fusion des CHSCT avec CT, risque de disparition de ses missions. La DSDEN est convaincue du rôle du CHSCT et essaiera de faire vivre ses missions du mieux possible. M. DECLE précise qu'il faudra connaître les modalités de fonctionnement, mais que cette instance doit continuer à exister, et ne devra pas se réunir qu'une fois par an.

AVIS 3: les organisations syndicales membres du CHSCTSD tiennent à alerter sur le recyclage des masques jetables. En raison de l'épidémie actuelle, de nouveaux déchets ont vu le jour. Chaque semaine, des millions de masques sont utilisés en France. Pour éviter une pollution massive et répondre aux engagements de l'état en matière de développement durable, la puissance publique pourrait être à l'avant garde en lançant une campagne de tri de ces déchets. Aussi, nous demandons au DASEN de faire en sorte que des bacs de tri soient mis à disposition dans les écoles, afin de sensibiliser à l'éducation à l'environnement, comme il est demandé de le faire dans les programmes du MEN. Les masques chirurgicaux sont composés de matières non dégradables : plastique (polypropylène), élastiques et barrette métallique. Il est donc important de bien les isoler pour assurer leur traitement après utilisation.

Le recyclage des masques, M. DECLE relaye cette demande auprès du DASEN pour qu'il puisse en faire part aux collectivités.

AVIS 4 : les organisations syndicales membres du CHSCTSD s'étonnent de la multiplication des dispositifs de dépistage de la COVID (tests salivaires, autotests) et de leur concentration dans certaines écoles alors que leur coût est important. Si on ajoute à

cela les différentes commandes de masques défectueux, la note est salée pour la puissance publique. C'est pourtant l'argument de contrainte budgétaire qui est opposé à nos demandes répétées liées à la crise sanitaire et à nos revendications.

Avis 4: multiplication des dispositifs de tests, 4 laboratoires privés se répartissent la gestion des tests salivaires dans le département. Les services de santé scolaire préviennent les écoles et les établissements. Les directeurs et directrices ont à charge de transmettre aux familles les autorisations. Les délais d'organisation sont incompressibles à J-12. Quand une intervention est demandée, elle ne peut se faire qu'à J+8. La procédure accélérée est possible mais elle reste cependant soumise à l'intervention des laboratoires.

Sur les purificateurs d'air et les capteurs CO2, il nous informe que deux collectivités ont commencé les démarches : la ville d'Amiens pour les cantines et le Conseil Départemental. Mais cela est coûteux.

La FSU a dénoncé que l'organisation des tests salivaires reposait beaucoup sur les équipes pédagogiques dans les écoles et déplore la charge de travail supplémentaire!

Quelques chiffres liés à la crise du Covid 19

Au 11 mai 2021 : 50 classes fermées, 32 dans le 1er degré et 18 en collège.

Le taux d'incidence est <250 au 11 mai.

Les autotests

Les autotests viennent de 2 entreprises différentes : Roche et Abott. Il y a des boites soit de 5 soit de 10, il est recommandé de faire deux tests par semaine.

Si un autotest est positif, c'est positif. Si un autotest est négatif, il peut exister des faux-négatifs.



ATTENTION: les autotests Panbio™ COVID-19 Antigen Self-Test fournies par le laboratoire Abbott, (...) une erreur typographique concernant l'interprétation des résultats du test a été relevée sur la notice d'utilisation française contenue

dans ces boîtes.

En effet, à la section D « Lire le résultat du test », il est indiqué qu'en cas de résultat négatif, la Covid-19 a été détectée alors qu'il faut bien entendu lire que cela signifie qu'elle n'a pas été détectée.

La distribution des autotests dans le 1er degré a été réalisée en fonction des données du ministère, la DSDEN n'a pas été consulté. Les cartons y ont été reçus, ils étaient organisés par circonscription et à distribuer en direction des enseignant-e-s, des AESH et des ATSEM. Il manque 400 autotests, car les équipes de circonscription en ont donné aux services civiques alors que ces personnels dépendent du département et ne sont pas encore arrivés. C'est le ministère qui a fait le décompte sans passer par les services de la DSDEN.

La distribution des autotests dans le 2nd degré se fera en 2 vagues !! La 1ere dans les établissements dés cette semaine pour les enseignants, les AESH et les services civiques.

La 2eme dès le 17 mai pour les autres adultes de l'EN et peut-être pour les personnels des collectivités mais aussi pour les lycéens, étudiants, apprentis.

La FSU s'est indignée de la gestion de cette distribution et de ces distributions par vagues qui sont méprisables pour les personnels et nient les risques auxquels sont exposés par exemple les AED et les administratifs en contact avec les élèves durant le temps de cantine.

Au 17 mai, les autotests sont en cours de distribution pour <u>tous</u> les personnels.

A ce jour nous n'avons aucune information sur les autotests en lycée. Les chefs d'établissements et les syndicats de chefs d'établissement ont réagi vivement sur l'organisation possible.

La FSU rappelle l'importance des personnels de santé et insiste sur les EPI (équipements de protection individuels) nécessaires, mais aussi sur l'aspect fondamental du volontariat des personnels qui souhaitent participer à ces opérations et de ne pas compter d'office sur les professeurs de SVT sous prétexte de pédagogie.

Les masques

Un courriel a été adressé aux IEN/ personnels de direction pour recenser les besoins en masques chirurgicaux de type 2 afin que les personnels vulnérables puissent en bénéficier jusqu'à la fin de l'année.

Des établissements du 2nd degré n'ont pas distribués dans les temps les masques, vous devez les réclamer!

N'HESITEZ PAS À VOUS FAIRE CONNAITRE AUPRES DE VOTRE IEN ou CHEF D'ETABLISSEMENT.

Le brassage des élèves dans le 1er degré / 2nd degré

Suite à la FAQ du 1^{er} mai (!!) pour les ULIS il y a disparité de compréhension du texte. La DSDEN enverra un mail aux chefs d'établissements et IEN pour éclaircir ce texte.

Beaucoup de collèges sont revenus au fonctionnement normal avec changement de salles à chaque heure de cours pour les élèves sans pour autant avoir vu les taux de contamination exploser. Le fonctionnement en 1 classe / 1 salle est chronophage pour les enseignants (opération de déconnexion/reconnexion à chaque heure), il les oblige à se déplacer encombrés de tout un tas de matériel ou documents, désinfecter le clavier/souris, ne pas avoir de salles spécialisées adaptées à leur discipline.... les personnels qui vivent cette situation sont épuisés. Est-ce toujours nécessaire de fonctionner en 1 classe / 1 salle dans les collèges?

M DECLE soumettra cette question à M. l'IA DASEN et nous informera de sa réponse.

La FSU rappelle les dégradations des conditions de travail et les troubles musculosquelettiques et psycho-sociaux des enseignants du 2nd degré et ne cesse de demander un retour dans les salles.

Visite médicale

Nous demandons une information à l'ensemble des personnels **du droit** à une visite médicale par la DSDEN / rectorat.

La demande sera relayée auprès de l'inspecteur d'académie.

La FSU rappelle le texte réglementaire : Article 22 du décret n° 82 - 453 du 28 mai 1982 et n° 95 - 680 du 9 mai 1995.

La DGFAP a également émis dans un Guide Juridique, un texte d'application du décret n°82 - 453 du 28 mai 1982 (partie V page 24).

L'EPS / la piscine

Aucune pression ne sera exercée sur les équipes pour qu'elles se rendent à la piscine car l'application du protocole sur certains territoires n'est pas optimale.

Les changements de protocole (plus de 35 depuis septembre) dans délais plus que resserrés contribue à la fatique, l'incompréhension et la lassitude.

La FSU s'étonne de ces modifications pour l'EPS lorsque les taux même en baisse sont encore élevés alors que la FSU avait proposé dès septembre des activités à basse intensité compatibles avec l'utilisation des gymnases. Nous rappelons que les gymnases ont été fermé tout l'hiver dégradant fortement les conditions de travail des enseignants d'EPS.

Nous nous étonnons d'ailleurs de la mise à jour de la Faq un 1^{er} mai, les personnels du ministère comme nous même avons droit à la déconnection numérique!

Les sorties scolaires

Quelles sont les sorties autorisées ?

Les sorties scolaires sans nuitées sont autorisées, les voyages scolaires ne le sont pas. Normalement, les voyages ont été annulés.

Pour les piques niques, il faut regarder les dispositions prises par les communes et respecter le non brassage.

Quelles cohérences entre bus de ville/de com de com/réservés pour les sorties/ramassages scolaires ? Peut-on mettre dans le même bus des élèves de classes différentes pour une sortie scolaire ? Sachant que pour le ramassage scolaire, c'est le cas !

Le car peut être utilisé si les enfants sont masqués et les classes pas mélangées.

Les transports en commun peuvent être pris, avec les gestes barrières.

Pôle d'accueil

98 pôles d'accueil recensés 1^{er} degré / 2nd degré avec schéma organisationnel cohérent. Une école restée pôle d'accueil pour les personnels du CHU pendant les vacances de pâques.

Tous les collèges avaient vocation à être pôles d'accueil. Moyenne de 40 élèves accueillis dans le département. Jean Marc Laurent, Sagebien sont plus sollicités (proximité du CHU).

1er degré entre 350 et 400 élèves accueillis. Organisation gérée par le secrétariat général.

Réussite de l'organisation. DSDEN a reçu toutes les informations (enseignants volontaires, AESH etc.)

La FSU a rappelé que les personnels volontaires doivent être rémunérés et nous avons pointé l'information tardive de l'ouverture de ces pôles d'accueil pour prévenir les parents.

La DSDEN a du recensé les personnels volontaires, pas plus de réponse sur une rémunération.

Les examens : bac, DNB ...

Que se passe-t-il si un élève est positif à quelques jours du brevet : pourra-t-il rattraper l'examen ? est-ce que la classe est en éviction ? nous n'avons pas de réponse à ce jour ! Ça discute beaucoup. Ce n'est pas anticipé !

La FSU demande si l'Académie d'Amiens va faire comme d'autres académies en plaçant les classes d'examen en éviction 1 semaine avant. La question sera posée au Recteur en CHSCTA.

Les lycées privés sont restés en présentiel, il y a inégalité de traitement. L'indication « enseignement 100% en présentiel sert aussi de « bonus » sur Parcoursup. Cela n 'est pas acceptable! Les lycées privés s'organisent comme ils le souhaitent. Il est dommageable que le présentiel rentre en compte sur parcoursup.

Tests salivaires

Il n'y a pas de modification du protocole sanitaire si 1 collègue doit se faire tester, il demande une ASA « covid ».

Du 17 au 22 mai, les tests salivaires auront lieu en priorité dans les écoles où 1 ou 2 classes ont dû fermer. Pour le moment, 3 000 tests/semaine. Cela devrait s'étendre à 7 000.

La FSU s'inquiète de la charge supplémentaire pour les personnels infirmiers, qui ne peuvent déjà plus répondre aux besoins de leurs élèves dans les établissements. Nous connaissons pourtant les dégâts du confinement et les conséquences de la crise sanitaire sur eux. Celles et ceux qui ont besoin d'une aide spécifique ne doivent pas en être privées. L'institution doit pouvoir mettre les moyens nécessaires pour donner aux élèves la chance de réussir. Les enfants ne doivent pas payer la crise, d'autant que les équipes font leur travail en faisant remonter les besoins!

Les laboratoires privés se répartissent dans le département. Les services de santé scolaire préviennent les établissements. Puis collecte des infos par les écoles avec les familles. Délais incompressibles d'organisation à J-10.

Quand une intervention est demandée, elle ne peut se faire qu'à J+8.

Procédure accélérée possible, mais soumise à l'intervention des labos.

Quels sont les labos dans la Somme qui peuvent proposer des tests salivaires? c'est une information importante pour les parents d'élèves qu'ils n'ont pourtant pas reçue, il faut s'adresser à l'infirmière CT qui gère pour avoir la liste. Un mail synthétique sera envoyé.

Est-ce déployé en collège (tests salivaires) ? Oui. Test antigénique vous être abandonnés pour du salivaire. Perte de réactivité car lié aux labos.

Mr DECLE rappelle le besoin de reconnaissance financière du travail des personnels infirmiers. Groupe dynamique. Sens du service public n'a pas failli. Passage de 3500 tests salivaires à 7000 par semaine. Sur 75 personnels infirmiers dans le 80, 62 personnels ont été sollicités. Besoin de personnels infirmiers, toujours au volontariat. Aide SDIS effective

Remplacements

Le remplacement dans le 1^{er} degré : tous les enseignants absents ont été remplacés car depuis la rentrée, faible nombre d'enseignants positifs. Lorsqu'il y a des classes non remplacées c'est lié à un problème de transmission d'information.

Sur les moyens de remplacement : le 80 a eu une dotation de 8 ETP pour faire face au contexte sanitaire. Seuls 2 recrutements ont eu lieu en novembre mais une personne contractuelle a abandonné le mois suivant. Puis obtention de 10 nouveaux ETP utilisables jusqu'à la fin de l'année. 4 nouveaux contractuels, aujourd'hui seuls 2 sont sur le terrain. Sur 18 ETP, il n'y a que 3 personnes sur le terrain. Le département 80 est dans une situation atypique : il avait un surplus donc n'avait pas l'habitude de faire appel aux contractuels, il n'y a donc pas de vivier. Le 60 et 02 ont l'habitude de faire appel aux contractuels et ont un vivier de recrutement. Monsieur DECLE ajoute qu'il y a une problématique : l'appel qui a été passé en novembre puis en avril/mai intervient à deux moments qui ne sont pas propices pour s'engager. 2 problèmes existent : le vivier inexistant et le timing qui n'est pas favorable à la constitution d'un vivier de recrutement de contractuels.

La FSU rappelle sa demande au sujet des listes complémentaires ... en vain!

Souffrance des personnels /élèves liée à la crise Covid

Pour les élèves : les services dédiés continuent à mesurer le décrochage scolaire, cellules de veille et GPDS (CPE, psyEn chef établissement, infirmiers) ont été poursuivies pendant le confinement. Absence perlée de plus en plus lourdes. Enfants décrocheurs ont

de plus en plus de mal à revenir à l'école. Les services ont constaté une évolution avec le contexte actuel. Le travail sera fait, souvent c'est à l'automne.

Pour les personnels : « le temps va vite », aucun travail sur la souffrance des personnels ne peut être engagés selon la DSDEN.

Les OS reviendront sur ce sujet.

Pour la FSU:

Corinne COLOMB (SNES), Pauline COMPAGNON (SNUIPP), Guillemette QUIQUEMPOIS (SNUAS), Laurianne ALLUCHON (SNUIPP), Laurent SAUVEAUX (SNES)